

Appel à projets de recherche régional en santé publique de Bourgogne-Franche-Comté

Recherches interdisciplinaires sur les déterminants,
les territoires et l'environnement

Édition 2026

Table des matières

1. Le Pôle santé publique BFC.....	3
2. L'AAP annuel du Pôle.....	3
3. L'édition 2026	4
3.1 Types de projets attendus	4
3.1.1 Dispositif amorçage	4
3.1.2 Projet de recherche.....	5
3.2 Qui peut candidater ?	5
3.3 Conditions générales à remplir.....	6
3.4 Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique pour les projets de recherche	7
3.5 Attendus concernant la valorisation des résultats	7
4. Budget.....	8
5. Comment candidater ?.....	8
5.1 Constituer votre dossier	8
5.2 Déposer votre dossier	9
6. Calendrier.....	9
7. Glossaire	9
7.1 Types de recherche	10
7.2. Démarches de recherche.....	11
8. Bibliographie	12
9. Annexes	13

1. Le Pôle santé publique BFC

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle »)¹ est un espace d'échanges et de dialogue pour croiser les regards et les approches entre chercheurs, décideurs, acteurs de la santé et usagers/citoyens afin de mieux comprendre les problèmes de santé publique de la Région et élaborer des réponses.

Il a 3 grands objectifs :

- **Impulser et soutenir des projets de recherche appliquée** en réponse aux enjeux de santé publique,
- **Contribuer au transfert et à la valorisation des connaissances** en santé publique à destination de tous,
- Développer l'offre de **formation initiale** en santé publique.

2. L'AAP annuel du Pôle

Les **inégalités sociales de santé**, l'approche **une seule santé** et la **promotion de la santé des populations** représentent des enjeux majeurs de santé publique en France et en Bourgogne-Franche-Comté. Ces enjeux renvoient tous à une **conception collective de la santé**. Pour progresser sur ces questions, il est nécessaire de **croiser les regards** dans le cadre de projets situant les enjeux dans leurs contextes et leur complexité et en réunissant les parties concernées dans un échange suivi.

Le présent AAP vise à **développer des recherches interdisciplinaires** et des **consortia impliquant chercheurs et non chercheurs** permettant de mieux comprendre et répondre aux problèmes de santé publique qui touchent la Région. Les projets financés doivent mettre en place un comité de suivi permettant de nouer un dialogue avec les acteurs concernés par le problème visé (cf. règlement 2026 de l'AAP).

La valorisation des projets est fortement encouragée, en particulier la **diffusion des résultats auprès de décideurs, acteurs de terrains ou le(s) public(s)** concerné(s) par la thématique de la recherche (cf. règlement 2026 de l'AAP).

1. Le Pôle est un groupement d'intérêt scientifique initialement composé de 8 parties : l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), l'Université Marie et Louis Pasteur, l'Université Bourgogne Europe, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté.

3. L'édition 2026

L'édition 2026 soutient deux de types de projets distincts : amorçage et recherche.

Pour le dispositif projets de recherche uniquement sont attendus des projets portant **sur deux thématiques prioritaires** :

- **la santé des enfants ;**
- **la santé mentale publique.**

Les projets proposés veilleront à décrire les spécificités territoriales et à les prendre en compte dans l'analyse le cas échéant.

Le respect des thématiques prioritaires sera pris en compte dans l'évaluation des dossiers reçus et par le comité de sélection.

3.1 Types de projets attendus

Pour les deux types de projets possibles des conditions d'éligibilité et d'évaluation appropriés ont été définies ; chacun dispose d'un dossier et d'une procédure d'évaluation spécifique. Dans les deux cas, un comité de suivi assurant une pluralité de regards sur l'objet devra être mis en place.

3.1.1 Dispositif amorçage

Afin de **favoriser les nouvelles collaborations entre équipes de recherche, acteurs et personnes concernées**, le fonds d'amorçage permet de financer le temps de travail des personnes dont le métier n'est pas la recherche afin d'élaborer une réponse à un AAP (cf. règlement).

Dans le cadre de ce dispositif :

- il n'est pas obligatoire de mobiliser des données régionales ou de concerner un territoire de la Région ;
- la personne à l'initiative du projet doit travailler dans la région BFC ;
- il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de doctorat ou équivalent (Phd), mais le partenariat avec une personne ayant ce diplôme devra être prévu pour pouvoir déposer une réponse à un appel à projets de recherche.

Le livrable sera le protocole de recherche rédigé selon les modalités de réponses attendues par l'AAP visé.

Dans le cas où la nouvelle collaboration n'a pas permis d'aboutir à la rédaction d'un protocole complet au bout d'un an, un livrable comprenant la description des activités effectuées et les explications de la non-réalisation du protocole est attendu.

3.1.2 Projet de recherche

Des projets de recherche peuvent faire l'objet d'une demande de financement dans le cadre de cet AAP à condition :

- de concerner la santé publique ;
- d'impliquer au moins un acteur de la Région ;
- et de concerner au moins un territoire de la Région.

Le projet peut être une partie d'un projet plus conséquent. Dans ce cas, il convient de bien préciser ce que le financement demandé permettra de réaliser.

3.2 Qui peut candidater ?

Vous pouvez prétendre au fonds d'amorçage si :

- **Vous êtes un acteur de santé**, vous souhaitez mieux comprendre et mieux répondre à un problème de la santé publique en passant par une recherche, même si vous n'êtes pas titulaire d'un doctorat d'université (ou d'un diplôme équivalent). Ce fonds vise justement à vous permettre d'initier un partenariat avec une équipe de recherche ;
- Vous êtes chercheur, acteur de santé, titulaire d'un doctorat d'université et **vous souhaitez pouvoir construire une réponse à un AAP avec des acteurs de terrain.**

Vous pouvez déposer un projet de recherche si :

- Vous êtes **titulaire d'un doctorat d'université** (ou d'un diplôme équivalent) et rattaché à une structure (association, université, etc.) ;
- Vous n'êtes pas porteur d'un projet financé par le Pôle et toujours en cours ;
- Vous avez déjà été lauréat de l'AAP du Pôle, le projet financé est terminé et vous avez rendu tous les livrables attendus (bilans scientifiques, financier, publication(s) dans HAL).

Les personnes n'ayant pas déjà candidaté lors des précédentes campagnes d'AAP du Pôle sont particulièrement encouragées à déposer un projet.

Les personnes qui redéposent un projet qui n'a pas été retenu l'année précédente doivent préciser ce qui a été modifié. Le porteur doit répondre aux questions posées et aux préconisations données l'année précédente par le Comité de sélection. Ces points doivent être repris explicitement dans une partie du document.

Un lauréat du dispositif « amorçage » en année N peut déposer son projet abouti pour le dispositif « projet de recherche » en N+2 si ce projet satisfait aux conditions dudit dispositif.

3.3 Conditions générales à remplir

Le Pôle promeut l'interdisciplinarité afin de lutter contre le cloisonnement existant. **L'AAP a donc une vocation incitative et vise à faciliter les partenariats :**

- entre des chercheurs de disciplines différentes avec l'implication d'au moins une équipe de la Région,
- entre des chercheurs et acteurs de terrain avec l'implication d'au moins un acteur de la Région, pour développer une approche plus large et plus complexe des enjeux de santé publique.

Les projets déposés doivent donc :

- **initier des partenariats interdisciplinaires** associant notamment les sciences humaines et sociales et d'autres disciplines, comme l'épidémiologie et les bio-statistiques ;
- **rapprocher des équipes de recherche et des acteurs de terrain concernés par le sujet étudié** (administration, collectivité territoriale, assurance maladie, association, ...) ;
- **être rattachés au territoire de Bourgogne-Franche-Comté** : impliquer au moins une équipe et/ou concerner un territoire de BFC ;
- contribuer au développement de **projets de recherche interventionnelle en santé publique**² ;
- **favoriser les sciences participatives**, les échanges d'information et la concertation entre les acteurs de la santé en BFC ;
- **intégrer une dimension de valorisation** notamment auprès des décideurs, des autres acteurs de santé et du public concerné avec un projet de transfert et/ou de courtage de connaissances, conformément aux missions du Pôle et avec son aide ;
- **s'inscrire dans les objectifs des politiques publiques**, notamment la Stratégie Nationale de Santé (SNS)³, le Projet régional de santé (PRS)⁴ et les déclinaisons régionales des plans de santé publique (Plan Régional Santé Environnement⁵, Plan Régional Santé au Travail⁶).

² Alla, F., Cambon, L., & Ridde, V. 2024. *La recherche interventionnelle en santé des populations : Concepts, méthodes, applications*. Marseille : IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.48278.; Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm> ;

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : https://iresp.net/wp-content/uploads/2022/11/IRSP_27_2014027.pdf

³ Ministère de la santé et de l'accès aux soins. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2019 [Visitée le 25/02/2026] En ligne : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/strategie-nationale-de-sante/> Des éléments concernant la stratégie nationale de santé 2023-2033 sont disponibles en ligne : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/strategie-nationale-de-sante/>

⁴ ARS BFC. *Plan régional de santé 2018-2028 révisé* [Page internet] ARS BFC : 2023. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prs-2018-2028-revise-en-bfc>

⁵ ARS BFC. *Plan régional santé environnement 4* [Page internet] ARS BFC : 2023. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prse4-bfc-2023-2027>

⁶ DREETS BFC. *Plan Régional Santé au Travail 4* [page internet] DREETS BFC 2023. En ligne <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr/Le-4eme-Plan-Regional-de-Sante-au-Travail-PRST-4>

3.4 Attendus concernant la méthodologie et le cadre théorique pour les projets de recherche

Comme les projets peuvent être issus de différentes disciplines scientifiques, **le cadre théorique et la méthodologie** (recueil et analyse) **de la recherche devront être explicités et référencés** pour faciliter leur compréhension par des relecteurs non spécialistes.

La méthodologie doit être précisément présentée, détaillée et justifiée, qu'elle soit qualitative, quantitative ou mixte :

- Quelles techniques d'enquête sont mobilisées et pourquoi ?
- La population étudiée et les modalités de choix ou de sélection des personnes incluses dans l'étude doivent être décrites : qui sont les personnes étudiées ? quelles sont les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s) ?
- Les modes de recueil et d'analyse de données doivent être précisés : quel(s) outil(s) ? quelles analyses ?
- Les modalités de choix ou de construction des questionnaires ou guides d'entretien, les modalités de passation devront être indiquées. En cas de mobilisation d'une base de données existante, celle-ci devra être décrite.

Il convient également de préciser :

- **Dans le cas où une démarche inductive est envisagée** : présenter également la démarche et expliciter la construction des outils et techniques d'enquêtes envisagés, ainsi que les modalités prévues d'accès au(x) terrain(s) investigué(s) ;
- Le cadre éthique et réglementaire de la recherche.

3.5 Attendus concernant la valorisation des résultats

Le Pôle encourage le **transfert de connaissances**. Des éléments concernant la valorisation des résultats sont donc attendus dans la présentation du projet et du budget. Cette valorisation des résultats devra comprendre deux volets :

- Un volet **valorisation scientifique**, pouvant comprendre une publication scientifique dans une revue, ainsi que des présentations en congrès ou colloques ;
- Un volet **valorisation s'adressant aux décideurs, acteurs de terrain et / ou public cible**, concernés par votre thématique de recherche. Les actions pourront comprendre, en fonction de votre projet, des dimensions de **transfert de connaissances, de courtage de connaissance**, au moyen de rencontres avec les acteurs concernés, de réunions publiques ou de supports de communications adaptés.

L'équipe du Pôle et ses partenaires se tiennent disponibles pour accompagner les porteurs de projets en ce sens.

Dans l'optique de rendre accessible les travaux de recherche, il est notamment prévu de **rendre public sur internet le résumé non confidentiel ainsi que les principaux**

résultats des projets financés par le Pôle conformément aux engagements pris par le porteur du projet dans le dossier de candidature (cf. règlement 2026).

Dans le cadre de la mise en œuvre du 2ème plan national pour la Science Ouverte, l'organisme bénéficiaire de la subvention et le coordonnateur de projet s'engagent, en cas de financement, à **déposer en priorité les articles scientifiques** issus des projets de recherche financés dans **des revues ou ouvrages en accès ouvert**. À défaut, le bénéficiaire ainsi que les équipes participant à la réalisation du projet s'engagent à déposer dans une archive ouverte publique comme HAL (cf. règlement 2026).

Il est attendu des porteurs de projet qu'ils fournissent au Pôle un bilan intermédiaire selon la trame en annexe, au plus tard le 14 décembre 2026, et un bilan final à l'issue du projet. Attention : le non envoi de ce bilan final est un critère de non recevabilité pour le dépôt d'un projet en année N+1 (cf. règlement 2026.).

4. Budget

La dotation globale consacrée à l'**édition 2026 de l'AAP** est de **80 000 euros**. Elle sera répartie entre les différents lauréats.

Le plafond du **dispositif d'amorçage** est fixé à **15 000 euros**.

Il n'existe **pas de plafond pour les projets de recherche**. Les co-financements sont bienvenus mais pas obligatoires.

5. Comment candidater ?

5.1 Constituer votre dossier

L'ensemble des documents (texte de l'AAP, règlement de l'AAP et dossier de candidature) sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/appele-a-projets>

- Les modalités de dépôt et de financement, ainsi que les critères d'éligibilité et de non-éligibilité sont détaillés dans le règlement de l'AAP ;
- La signature des partenaires impliqués dans le projet au moment du dépôt est nécessaire ;
- **La signature du responsable légal de l'établissement du porteur du projet est obligatoire** (président.e d'université par exemple). En effet, la première page du dossier de candidature constitue un engagement juridique au respect du règlement de l'AAP.

Atelier de présentation

Un atelier de préparation à candidature est prévu

le 23 mars 2026 de 14h à 16h en visio.

Il est destiné aux porteurs qui souhaiteraient bénéficier de conseils sur la préparation de leur réponse (dossier administratif, rédaction, présentation de la méthodologie, etc.). Les inscriptions sont ouvertes à tous sur simple demande envoyée à l'adresse :

pole-sante-publique@univ-fcomte.fr

5.2 Déposer votre dossier

Vous êtes invités à envoyer votre projet complet **au plus tard le 30 juin 2026, à 23h59**, à l'adresse pole-sante-publique@univ-fcomte.fr.

Vous recevrez un mail accusant réception de votre dossier le jour ouvré suivant.

Attention !

Seuls les projets dont les **dossiers complets seront étudiés**.

Pour rappel, les projets ne mobilisant qu'une seule discipline ne sont pas éligibles à un financement par le Pôle.

6. Calendrier

Atelier de présentation : 23 mars 2026, de 14h à 16h en visio.

Date limite de candidature : 30 juin 2026, à 23h59

Évaluation externe : du 1^{er} juillet au 31 août 2026

Comité de sélection : du 05 au 30 octobre 2026

Réponse aux porteurs : à partir du 02 novembre 2026

Versement des subventions : à partir du 16 novembre 2026

7. Glossaire

L'appel à projets du Pôle s'adresse à des chercheurs et des acteurs issus d'horizons variés. Par conséquent, les termes mobilisés ne sont pas toujours les mêmes, y compris en matière de recherche. Le présent glossaire présente un certain nombre de types de recherche non-exhaustif, afin de faciliter la compréhension des projets déposés.

7.1 Types de recherche

- **Projets de recherche pilote** (Iresp 2024)

L'élaboration de certains projets de recherche complets nécessite une phase d'évaluation de la faisabilité. La modalité de soutien à des projets de recherche pilote consiste donc à financer une étude préliminaire à petite échelle menée afin d'évaluer et déterminer la faisabilité, le temps, le coût et les risques, et d'améliorer la conception de l'étude avant de mener un projet similaire à plus grande échelle. Ces projets pilotes peuvent également être destinés à accompagner des coopérations interdisciplinaires et inter-établissements entre chercheurs et autres acteurs en vue de structurer des projets de recherche communs. Un projet pilote ne peut donc pas se réduire à une étude bibliographique ou à une démarche de réflexion en amont de la construction du projet. La méthode, le design et les modalités budgétaires, temporelles et le personnel de l'étude doivent être détaillés en fonction de la finalité du projet pilote. L'objectif final est de construire ensuite un projet de plus grande ampleur qui pourra être déposé dans un futur appel à projet [du Pôle], de l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP), [de certains appels à projet lancés par la Direction Générale de l'Offre de Soins comme le Programme de Recherche sur la Performance du Système de Soins (PREPS)] ou d'une autre structure.

- **Recherche interventionnelle en santé publique** (Iresp 2024 : La recherche interventionnelle en santé publique)

Cette recherche est définie comme l'utilisation des méthodes de la recherche pour produire, évaluer ou transposer des connaissances pouvant contribuer à l'implémentation ou à l'amélioration des interventions ayant des conséquences potentielles sur la santé de la population, ou à prouver leur efficacité et leur efficience. Ces interventions sont menées sur l'ensemble du champ de la santé ou dans les communautés au sens large ; elles peuvent concerner différents niveaux d'intervention (action, programme ou politique). Les recherches interventionnelles ont pour objectifs d'évaluer l'efficacité individuelle et collective des interventions en conditions réelles (*effectiveness research*) sans aggravation des inégalités de santé, et/ou d'analyser leurs mécanismes et modalités de mise en œuvre (*implementation research*), y compris concernant la transposabilité, la transférabilité et le déploiement dans un autre contexte. Elles peuvent reposer sur l'expérimentation, l'observation ou sur l'évaluation d'interventions existantes ou à mettre en œuvre, et mobiliser des méthodes quantitatives, qualitatives ou mixtes. Il peut également s'agir de comparaisons entre dispositifs, à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale.

Note : les interventions en santé publique peuvent être des actions de santé publique, des programmes ou des politiques de santé publique.

- **Étude ancillaire**

Une étude ancillaire est une étude annexe à un projet initial. Elle correspond à une extension (thématique, populationnelle etc.) qui émerge au cours du projet initial.

- **Étude de faisabilité**

L'étude de faisabilité consiste à tester à une petite échelle (territoriale, populationnelle) un protocole de recherche rédigé. Cela permet de tester l'accessibilité des données par exemple, ou d'autres éléments du protocole et de définir les risques et avantages potentiels associés au protocole.

- **Recherche exploratoire**

Une recherche exploratoire est une première étape d'une recherche plus conséquente. Elle vise à circonscrire un problème plus ou moins défini, à choisir les méthodes de collectes ou les sources de données les plus appropriées, à identifier les concepts pertinents pour définir le cadre théorique. Elle peut aussi aider à définir ou préciser des hypothèses de recherche.

- **Étude de cas/monographie**

L'étude de cas, parfois appelée monographie, permet de réaliser une recherche approfondie sur un fait, un groupe, ou une institution. Sont ici exclues les recherches portant sur un individu.

7.2. Démarches de recherche

Deux grandes démarches permettent d'élaborer un projet de recherche :

- démarche hypothético-déductive : la recherche part d'une hypothèse élaborée à partir des connaissances théoriques que les données recueillies et analysées vont pouvoir confirmer ou infirmer
- démarche inductive : la recherche est élaborée à partir de faits et de données observées pour produire une analyse combinant des données empiriques et théoriques.

Sources :

IReSP. Appel à projets de recherche en santé publique 2024 – Services, Interventions et Politiques favorables à la santé (SIP). 2023. p8. En ligne : https://iresp.net/wp-content/uploads/2023/10/IReSP_AAP-SIP_2024_Texte.pdf

IReSP. Appel à projets Autonomie 2023 – Foire aux questions. En ligne : <https://iresp.net/wp-content/uploads/2023/03/FAQ-2023- AAP-SCMR-1.pdf>

DGOS. Appel à projets de recherche – Les programmes financés par le ministère et leurs appels à projets. En ligne : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/innovation-et-recherche/l-innovation-et-la-recherche-clinique/appels-a-projets/programmes-recherche>

8. Bibliographie

Alla, F., Cambon, L., & Ridde, V. 2024. *La recherche interventionnelle en santé des populations : Concepts, méthodes, applications*. Marseille : IRD Éditions. doi :10.4000/books.irdeditions.48278

Alla F, Kivits J, « La recherche interventionnelle en santé publique : partenariat chercheurs-acteurs, interdisciplinarité et rôle social », *Santé Publique*, 2015/3 (Vol. 27), p. 303-304. DOI : 10.3917/spub.153.0303 En ligne : <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2015-3-page-303.htm>

ARS BFC. *Plan Régional Santé* ARS BFC : 2017. En ligne : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/projet-regional-de-sante-prs-2018-2028>

Cambon L, Alla F. Recherche interventionnelle en santé publique, transfert de connaissances et collaboration entre acteurs, décideurs et chercheurs. Le défi français de l'innovation. *Questions de santé publique*. 2014 ;(27) :1-4 ; En ligne : https://iresp.net/wp-content/uploads/2022/11/IRSP_27_2014027.pdf

Fassin D, *De l'inégalité des vies : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 16 janvier 2020*. Paris : Collège de France. doi :10.4000/books.cdf.10078 En ligne : <https://books.openedition.org/cdf/10088>

Ministère de la santé et de l'accès aux soins. *La stratégie Nationale de Santé 2018-2022* [Page internet] DICOM : 2019 [Visitée le 25/02/2026] En ligne : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/strategie-nationale-de-sante/>

Ministère de la Santé et de l'accès aux soins. *Priorité prévention : restez en bonne santé tout au long de sa vie*. DICOM : 2019 [Visitée le 25/02/2026] En ligne : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>

Ministère de la Santé et de l'accès aux soins. *Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : « un environnement, une santé » (2021-2025)*. DICOM. 2022. Disponible sur : <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique. Actes du séminaire inaugural | Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne Franche-Comté. 2019 p. 180. Disponible sur : https://www.pole-federatif-sante-publique-bfc.org/sites/default/files/2021-06/pole-sante-publique_seminaire-2018-web.pdf

Recherche interventionnelle en santé publique : quand chercheurs et acteurs de terrain travaillent ensemble. *La santé en action*. 2013. N°425 En ligne : <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/la-sante-en-action-septembre-2013-n-425-recherche-interventionnelle-en-sante-publique-quand-chercheurs-et-acteurs-de-terrain-travaillent-ensemble>

Région Bourgogne-Franche-Comté. *La santé, une préoccupation globale* Région BFC. En ligne : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/la-sante-une-preoccupation-globale>

9. Annexes

Les deux documents ci-après sont fournis à titre informatif pour permettre aux candidats de mieux appréhender les critères d'évaluation et de suivi des projets.

Annexe 1 – Grille d'expertise des projets de recherche

Ce document présente la grille qui sera utilisée par les experts mobilisés dans le cadre de l'évaluation scientifique et stratégique des projets de recherche déposés. Elle détaille les critères et les indicateurs sur lesquels chaque projet de recherche sera analysé et noté.

Annexe 2 – Trame pour les bilans scientifiques

Ce document présente le modèle de bilan scientifique intermédiaire et final que les porteurs des projets financés seront tenus de compléter.

Grille d'expertise projet de recherche AAP 2026



Nom de l'expert :

Discipline de l'expert :

Champ d'expertise de l'expert (mots-clés) :

Nom du responsable principal du projet :

Titre du projet :

Signification des notes :

A : excellent

B : bon

C : moyen

D : mauvais

Possibilité de mettre des + ou – afin de minimiser ou maximiser la notation

Dans le tableau ci-dessous, merci de renseigner :

- Vos notes pour chaque item (incluant l'item général)
- La moyenne attribuée à chaque rubrique
- La note globale que vous attribuez au projet

Remarque : Si la note de la rubrique « Qualité scientifique et méthodes » est égale ou inférieure à C, la note globale ne peut être égale à A.

Le Pôle santé publique BFC

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté (dénommé dans la suite du document « Pôle »)¹ est un espace d'échanges et de dialogue pour **croiser les regards** et les approches entre chercheurs, décideurs, acteurs de la santé et usagers/citoyens afin de mieux comprendre les problèmes de santé publique de la Région et élaborer des réponses.

L'appel à projets de recherche régional en santé publique

Le Pôle veut renforcer le développement de **recherches interdisciplinaires et partenariales** en santé publique. Cet AAP a une **vocation incitative** afin d'initier des collaborations scientifiques et partenariales dans le champ de la santé publique et dans la région Bourgogne – Franche-Comté.

1. Le Pôle est un groupement d'intérêt scientifique initialement composé de 8 parties : l'Agence régionale de santé (ARS) et la Région Bourgogne-Franche-Comté (BFC), l'Université Marie et Louis Pasteur, l'Université Bourgogne Europe, les CHU de Besançon et de Dijon, l'Association Régionale des Caisses de MSA de Bourgogne Franche-Comté, la Direction Régionale du Service Médical Bourgogne Franche-Comté.

Merci de remplir toutes les cases y compris celles des lignes de titre	A excellent	B bon	C moyen	D mauvais	COMMENTAIRES <i>Merci de détailler votre avis sur la qualité scientifique du projet (à partir des différents sous-critères ci-dessus) :</i>
1. INTERET DU SUJET PAR RAPPORT AUX ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE ACTUELS <i>(dont les inégalités sociales et territoriales de santé)</i>					
1.1 Prise en compte des priorités retenues pour l'édition 2026 (santé mentale et santé des enfants)					
2. PERTINENCE ET IMPACT DU PROJET					
2.1. Pertinence et apports potentiels du projet par rapport au développement de la <u>recherche</u> sur la thématique concernée					
2.2. Pertinence et apports potentiels du projet et de ses résultats sur les <u>politiques</u> et <u>l'action</u> dans le domaine concerné					
2.3 Pertinence et réalité de l'approche pluridisciplinaire/interdisciplinaire présentée					
2.4 Association de chercheurs et acteurs (décideurs, professionnels, élus, usagers...)					
3. QUALITE SCIENTIFIQUE ET METHODES					
3.1. Clarté des objectifs, qualité des hypothèses et intérêt des résultats attendus					
3.2. Adéquation de la méthodologie (technique de recueil et analyse) avec les objectifs					
3.3. Pertinence du cadre théorique choisi					
4. STRATEGIE DE VALORISATION À noter : <i>Les projets doivent intégrer une dimension de valorisation, notamment auprès des décideurs, des acteurs de</i>					

<i>santé et du grand public, à travers une démarche de transfert et/ou de courtage de connaissances</i>					
4.1 Identification du public auprès duquel transférer les connaissances					
4.2 Temps & outils dédiés à la valorisation					
5. FAISABILITE					
5.1. Accessibilité réaliste aux données					
5.2. Compatibilité du temps de travail total alloué avec les objectifs visés					
5.3. Compatibilité du calendrier des différentes étapes de la réalisation du projet avec les objectifs du projet et la méthode proposée					
6. COMPOSITION ET QUALITE DES EQUIPES PARTICIPANT AU PROJET					
6.1. Qualité d'ensemble des équipes participant					
6.2. Complémentarité des équipes participant et adéquation aux objectifs					
<i>6.3 Encadrement des stagiaires et ou des personnes recrutées pour le projet le cas échéant</i>					
7. ADEQUATION DU BUDGET AVEC LES MOYENS MOBILISÉS					
NOTE GLOBALE					

CONCLUSION SUR CE PROJET DE RECHERCHE

Merci de **détailler et argumenter** votre recommandation en précisant les points forts et les points faibles du projet (cet avis détaillé permettra aux membres du Comité de sélection issu du Comité scientifique et d'orientation de se prononcer sur le projet).

Quelles sont les recommandations à transmettre au porteur de projet ? (en cas d'avis positif comme en cas d'avis négatif)

Trame pour les bilans scientifiques

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne – Franche-Comté

Table des matières

Résumé du projet	3
Rappel des principaux enjeux	3
Partenaires	3
Scientifiques	3
Acteurs de terrains / décideurs.....	3
Usagers/citoyens.....	3
Résultats	3
Prochaines étapes à venir.....	3
Difficultés rencontrées	3
Valorisation scientifique.....	4
Valorisation grand public	4
3 résultats principaux de votre recherche.....	4
Application ou perspectives de la recherche.....	4
Retours et réflexions sur le projet (limites, forces, besoins...)	4

Merci d'utiliser cette grille afin d'adresser votre bilan scientifique qu'il soit intermédiaire ou final.

Résumé du projet

Pour diffusion sur le site internet du Pôle

Résumé à destination du grand public de la recherche (contexte, méthodes résultats)

1 page maximum présentant l'objet et les résultats pouvant être publiés sur le site internet du Pôle

Rappel des principaux enjeux

Partenaires

Scientifiques

Acteurs de terrains / décideurs

Usagers/citoyens

Résultats

Merci de rappeler la méthodologie mise en œuvre

Merci de respecter les normes APA 7ème édition

Merci de préciser lorsqu'il s'agit des résultats finaux

Prochaines étapes à venir

Difficultés rencontrées

Valorisation scientifique

Liste des publications acceptée ou soumises, actes de congrès...

*Merci de respecter les normes **APA 7ème édition**.*

Pour les financements obtenus à partir de 2024, merci de déposer publications et communications sur le portail HAL conformément à la mise à jour du règlement de l'AAP. Pour les financements avant 2024, si les documents ne sont pas accessibles en ligne, merci de nous fournir une version pdf des documents (articles, thèse, mémoire, acte de congrès...).

Valorisation grand public

Liste des actions, publications, communications réalisées ou envisagées à destination du grand public.

*Merci de respecter les normes **APA 7ème édition***

Pour les financements obtenus à partir de 2024, merci de déposer publications et communications sur le portail HAL conformément à la mise à jour du règlement de l'AAP.

3 résultats principaux de votre recherche

A destination de l'équipe du Pôle

Merci de choisir 3 résultats principaux de votre recherche qui nous permettront de réaliser des communications à destination de publics cibles et/ou du grand public

Application ou perspectives de la recherche

1/2 page maximum

Retours et réflexions sur le projet (limites, forces, besoins...)

1/2 page maximum

Date et signature du responsable :